



Nevers, le 7 septembre 2017

L'inspecteur d'académie, directeur  
des services départementaux  
de l'éducation nationale

à

Mmes et MM les directrices et directeurs  
d'écoles

s/c de Mmes et MM les inspecteurs de  
l'Education nationale

**DOSEP**  
**Division de l'Organisation Scolaire**  
**Etablissements et Personnels**  
**Bureau C08**

Affaire suivie par  
Christiane SAINSON

Tél. : 03 86 21 70 16  
Mail : dos58.cs@ac-dijon.fr

Place Saint Exupéry  
CS 70074  
58028 Nevers Cedex

**Objet** : Organisation des élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles – année scolaire 2017-2018.  
Réunion de présentation aux parents d'élèves.

**Réf.** : Note de service n° 2017-128 du 04/07/2017 – BO N° 26 du 20 juillet 2017

Le conseil d'école est une instance dans laquelle les parents d'élèves peuvent, par l'intermédiaire de leurs représentants, s'impliquer dans la vie de l'école. Ainsi, l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école est un temps important de ce début d'année scolaire.

Aussi, courant septembre, je compte sur vous et l'équipe pédagogique pour sensibiliser les parents d'élèves sur le déroulement (date, délais, etc.) et les enjeux des élections de leurs représentants au conseil d'école, et les encourager à s'y présenter.

Lors de cette réunion, je vous remercie d'inviter les associations de parents d'élèves pour qu'elles puissent informer les familles sur leur rôle au sein de cette instance, et inciter les parents à se mobiliser lors des élections.

L'horaire de cette réunion sera fixé de manière à faciliter la présence de l'ensemble des parents d'élèves.

De même, je vous rappelle que pendant la période de 4 semaines précédant les élections, les candidats aux élections, qu'ils appartiennent ou non à une association de parents d'élèves, peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents d'élèves de l'école mentionnant leurs noms, adresses postale et électronique, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication (art. D.111-8 du code de l'éducation alinéa 1).

Vous trouverez ci-joint la note technique ministérielle relative à la remontée des résultats des élections aux conseils des écoles pour l'année scolaire 2016-2017.

signé

Laurence ASTIER  
DASEN de la Nièvre  
par intérim